

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU JURY

du concours d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2^e classe

- Session 2023 -

1. LE CADRE RÉGLEMENTAIRE

Les assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques constituent un cadre d'emplois de catégorie B au sens de l'article 5 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

Ce cadre d'emplois comprend les grades suivants :

- ↓ Assistant de conservation
- ↓ **Assistant de conservation principal de 2^{ème} classe**
- ↓ Assistant de conservation principal de 1^{ère} classe

Les titulaires des grades d'assistant de conservation principal de 2^{ème} classe et d'assistant de conservation principal de 1^{ère} classe ont vocation à occuper des emplois qui correspondent à un niveau particulier d'expertise. Ils participent à la conception, au développement et à la mise en œuvre des projets culturels du service ou de l'établissement. Ils peuvent diriger des services ou des établissements lorsque la direction de ces derniers par un agent de catégorie A n'apparaît pas nécessaire. Dans les services ou établissements dirigés par des personnels de catégorie A, ils ont vocation à être adjoints au responsable du service ou de l'établissement et à participer à des activités de coordination (décret n°2011-1642 du 23 novembre 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques).

Trois concours distincts d'accès au grade d'assistant de conservation principal de 2^e classe peuvent être organisés :

- **un concours externe** sur titres avec épreuves, pour au moins 50% des postes à pourvoir,
- **un concours interne** sur épreuves, pour au plus 30% des postes à pourvoir,
- **un troisième concours** sur épreuves, pour au plus 20% des postes à pourvoir.

Chacun de ces concours peut être ouvert dans l'une ou plusieurs des spécialités suivantes : « Musée », « Bibliothèque », « Archives », « Documentation ». Chaque candidat choisit au moment de son inscription au concours la spécialité dans laquelle il souhaite concourir.

2. L'ORGANISATION NATIONALE

Les concours d'assistant et d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2^e classe sont organisés tous les 2 ans. Pour cette session, 7 CDG étaient organisateurs sur l'ensemble du territoire national (dont un ultra marin).

Le concours d'assistant de conservation principal de 2^e classe est organisé par le cdg69 pour les besoins en recrutement de la région Auvergne Rhône-Alpes

Les périodes d'inscription au concours et la date des épreuves écrites sont communes aux 7 centres de gestion organisateurs. Les sujets, élaborés dans le cadre d'une cellule pédagogique nationale, sont les mêmes pour tous les centres de gestion organisateurs de métropole.

3. LA SESSION 2023 EN RÉGION AUVERGNE RHÔNE-ALPES

La composition du jury

Le jury de cette session comprend 9 membres, y compris la présidente du jury et son suppléant. Le jury est réparti en 3 collèges égaux : élus locaux, personnalités qualifiées et fonctionnaires territoriaux. Il est composé de 3 membres par spécialité et comprend des représentants de la CAP B et du CNFPT. Les membres du jury peuvent participer à la correction des épreuves écrites et ils conduisent les épreuves d'entretien.

Le calendrier

Inscriptions (dates nationales)	du 11 octobre au 16 novembre 2022
Épreuves écrites (date nationale)	Jeudi 25 mai 2023
Correction des écrits	5 au 29 juin 2023
Jury d'admissibilité	Jeudi 6 juillet 2023
Épreuve orale obligatoire d'admission (entretien)	25 et 26 septembre 2023
Jury d'admission	Mardi 3 octobre 2023
Résultats d'admission	4 octobre 2023

Les principaux chiffres de la session 2023

Pour cette session, le **concours est organisé** dans 3 **spécialités** pour les besoins en recrutement des collectivités de la région Auvergne Rhône-Alpes : « **Musée** », « **Bibliothèque** » et « **Archives** ». Aucun poste n'est ouvert en « Documentation ».

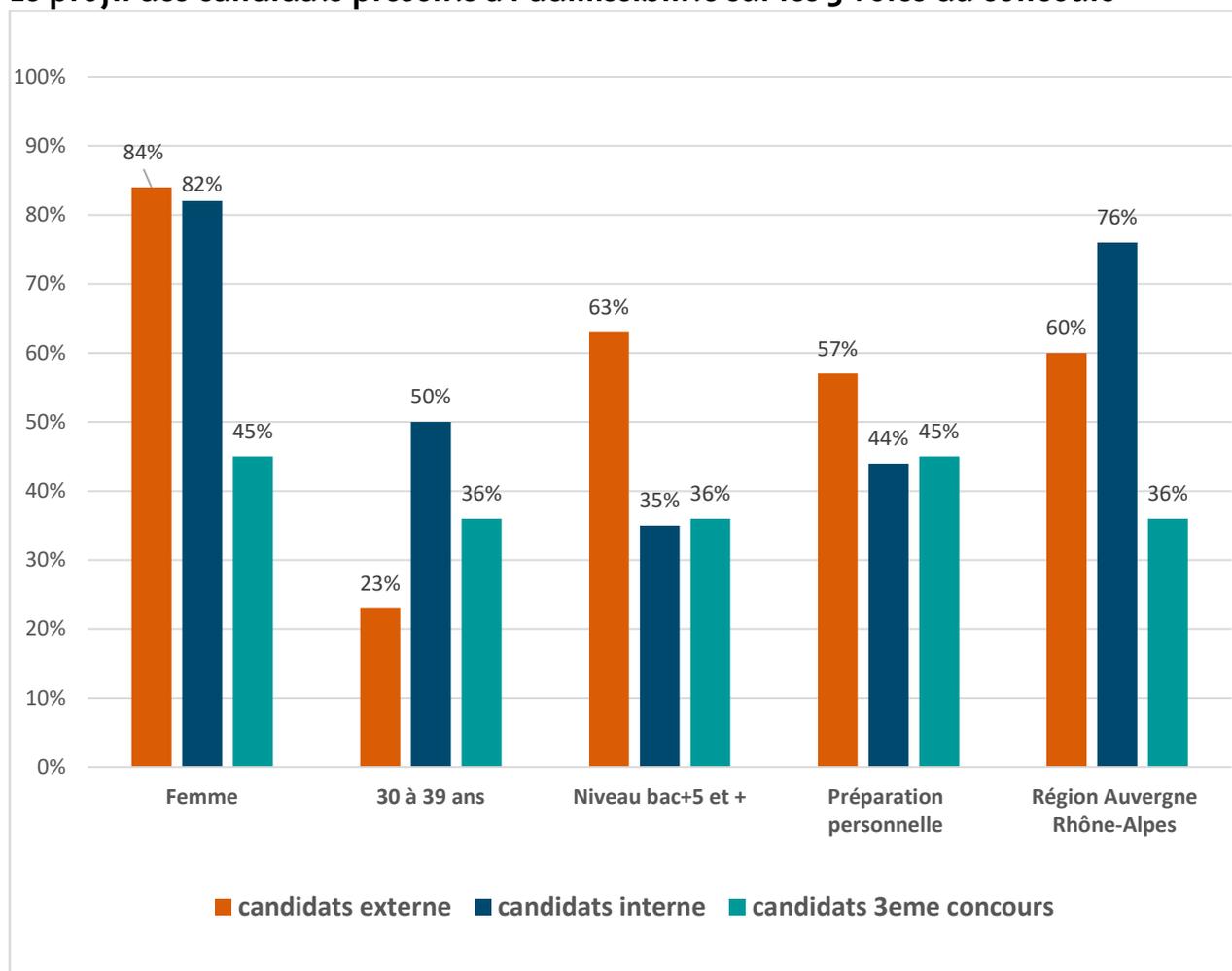
		Postes ouverts	Candidats admis à concourir	Présents à l'écrit (%)	Présents pour 1 poste	Admissibles	Admis
musée	externe	5	143	88 (62%)	17,6	14	5
	interne	2	36	18 (50%)	9	7	2
	3e voie	1	10	7 (70%)	7	3	1
	sous-total	8	189	113 (60%)	14,12	24	8
bibliothèque	externe	6	118	57 (48%)	9,5	14	6
	interne	3	60	33 (55%)	11	9	3
	3e voie	1	6	4 (67%)	4	2	1
	sous-total	10	184	94 (51%)	9,4	25	10
archives	externe	4	34	26 (74%)	6,5	10	4
	interne	2	18	12 (67%)	6	7	2
	3e voie	1	/	/	/	/	/
sous-total		7	52	38 (73%)	5,4	17	6
TOTAL		25	425	245 (58%)	9,8	66	24
Rappel 2021		25	503	233 (46,3%)	9,32	/	25

Le taux d'absentéisme aux épreuves écrites est moins élevé qu'à la session précédente, avec un taux moyen de plus de 50% de candidats présents sur le total des 3 spécialités. Sur les 3 voies, il se répartit différemment selon les spécialités, il est le plus fort au concours externe dans la spécialité « bibliothèque » et sur le concours interne dans la spécialité « musée ».

Le taux de sélectivité le plus élevé se situe sur la voie externe en « musée » avec 17,6 candidats présents pour un poste contre 9,5 candidats présents pour un poste en « bibliothèque » et de 6,5 candidats présents pour un poste en « archives » sur cette même voie. Pour la voie interne, ce taux est de 9 candidats pour un poste en « musée », de 11 candidats pour un poste en « bibliothèque » et de 6 candidats présents pour un poste en « archives ». Enfin, dans la troisième voie, il est de 7 candidats présents pour un poste dans la spécialité « musées » et de 4 candidats présents pour un poste, dans la spécialité « bibliothèque » et nul en « archives ».

La sélectivité reste à peu près constante entre les deux dernières sessions, avec un taux moyen de 9,8 présents par poste en 2023 et 9,32 en 2021, c'est moins élevé qu'en 2019 où le taux de sélectivité s'élevait à 14,8.

Le profil des candidats présents à l'admissibilité sur les 3 voies du concours



Le profil type du candidat inscrit au **concours externe** est une **femme de moins de 30 ans**, d'un niveau d'études équivalent ou supérieur à **bac +5 (63%)**. 72 % ont déclaré avoir suivi une préparation au concours (personnelle 57 % ou auprès d'un organisme 15%). De ce point de vue, la préparation du concours est sans doute à mettre en corrélation avec le profil des jeunes diplômés se destinant à passer les concours de la fonction publique territoriale.

Le profil type du candidat participant au **concours interne** est aussi une **femme** mais plus âgée puisque plus représentée **sur la tranche d'âge de 30 ans à 39 ans**, les candidats de cette voie sont plus souvent titulaires d'un bac +3 ou +4 (42%). Globalement, les candidats du concours interne déclarent s'être préparés individuellement pour 53% des candidats et auprès d'un organisme pour 21%.

Il n'y a pas, à proprement parler, de profil type du candidat au **3^e concours**. Sur cette voie, **la répartition femme/homme est plus équilibrée** (45% de femmes pour 55% d'hommes), de la même manière **le niveau d'études est également réparti entre bac +3 ou +4 et bac +5**, et la tranche d'âge médiane s'étale **de 30 à 49 ans**. Si, les candidats se sont majoritairement préparés seuls au concours (46%), 27% ont suivi une préparation auprès d'un organisme.

4. LA PHASE D'ADMISSIBILITÉ

La nature de l'épreuve

Le **concours externe** comporte une unique épreuve d'admissibilité, la rédaction d'une note dans la spécialité choisie par le candidat au moment de son inscription (3 heures ; coefficient 3).

Le **concours interne** et le **troisième concours** comportent deux épreuves écrites, chacune dans la spécialité du candidat :

- la rédaction d'une note (3 heures ; coefficient 3),
- la réponse à un « questionnaire de 3 à 5 questions » (3 heures ; coefficient 2).

Les sujets sont en ligne sur le site du cdg69, sur la page dédiée au concours, dans l'onglet « [Annales](#) ».

La notation des épreuves écrites

Concours externe

Épreuve de note	Musée	Bibliothèque	Archives	Total
≥ 14	14		4	18
≥ 10 < 14	47	17	7	71
≥ 5 < 10	20	39	13	72
< 5	7	1	2	10
Total copies	88	57	26	171
% ≥ 10	69,32%	29,82%	42,31%	52,05%
Note la + élevée	16,00	13,50	16,00	16,00
Note la + basse (sauf 0)	1,00	2,50	3,00	1,00
Note moyenne	10,48	8,68	9,24	9,69
<i>Note moyenne 2021</i>	9,45	9,83	10,13	

Concours interne

Épreuve de note	Musée	Bibliothèque	Archives	Total
≥ 14	3	5	3	11
≥ 10 < 14	4	12	4	20
≥ 5 < 10	11	14	2	27
< 5		1	3	4
Total copies	18	32	12	62
% ≥ 10	38,89%	53,13%	58,33%	50%
Note la + élevée	15	16,50	18	18
Note la + basse (sauf 0)	6,25	4,25	3	3
Note moyenne	10,11	10,56	9,29	10,19
<i>Note moyenne 2021</i>	10,73	9,77	8,25	

Épreuve de questions	Musée	Bibliothèque	Archives	Total
≥ 14	2	2	2	6
≥ 10 < 14	8	12	5	25
≥ 5 < 10	8	15	5	28
< 5	0	3	0	3
Total copies	18	32	12	62
% ≥ 10	55,56%	43,75%	58,33%	50%
Note la + élevée	15,75	16,25	18,00	18,00
Note la + basse (sauf 0)	5,00	3,00	8,00	3,00
Note moyenne	10,14	9,19	11,23	9,86
<i>Note moyenne 2021</i>	9,61	11,31	10,68	

Troisième concours

Épreuve de note	Musée	Bibliothèque	Archives	Total
≥ 14	3	1		4
≥ 10 < 14	0	1		1
≥ 5 < 10	4	2		6
< 5	0	0		0
Total copies	7	4		11
% ≥ 10	42,86%	50%		45,45%
Note la + élevée	18	15,5		18
Note la + basse (sauf 0)	6	6,75		6
Note moyenne	11,32	10,44		11,00
<i>Note moyenne 2021</i>	11,17	10,00	10,38	

Épreuve de questions	Musée	Bibliothèque	Archives	Total
≥ 14	1	1		2
≥ 10 < 14	2	1		3
≥ 5 < 10	4	2		6
< 5	0	0		0
Total copies	7	4		11
% ≥ 10	42,86%	50%		45,45%
Note la + élevée	14	14		14
Note la + basse (sauf 0)	5,5	5		5
Note moyenne	9,89	10,13		9,98
<i>Note moyenne 2021</i>	12,58	16	8,38	

Les observations des correcteurs

Les résultats des candidats de la troisième voie sont légèrement plus élevés que ceux des candidats des voies externe et interne. La majorité des candidats de la troisième voie obtient des résultats supérieurs à 10/20, ce qui n'était pas le cas lors de la session précédente.

Globalement, les correcteurs ont constaté un niveau de copies assez hétérogène avec de fortes disparités sur une même épreuve. Certains candidats se démarquent avec d'excellentes copies là où d'autres ont fourni un travail insuffisant tant sur la forme que sur le fond.

Les correcteurs regrettent également un niveau d'expression assez faible, et au-delà des fautes d'orthographe très fréquentes, la syntaxe et le style d'écriture sont inférieurs au niveau attendu d'un assistant de conservation. Ils observent un niveau global plutôt moyen.

Les examinateurs estiment que les sujets de l'**épreuve de note**, communs aux trois voies de concours, étaient pertinents et ancrés dans l'actualité des différentes spécialités. Les sujets sont servis par des dossiers équilibrés dans la diversité des textes proposés aux candidats (législatifs /

articles de fond / articles d'actualité), leur lecture est simple et éclairante mais les dossiers sont souvent denses.

La méthode de la note n'est pas maîtrisée pour beaucoup des candidats qui ne respectent pas la commande de la note de cadrage sur la forme, mais ont aussi du mal à problématiser le sujet. La structure des plans n'offre pas une véritable analyse du sujet et une mise en perspective de celui-ci. De ce point de vue, beaucoup de candidats se contentent de juxtaposer des informations du dossier voire de les paraphraser dans leur copie, traduisant une préparation insuffisante à l'exercice de la note.

Concernant l'épreuve de questionnaire, les correcteurs soulignent également que les questions étaient bien choisies, intéressantes et pertinentes. La plupart des candidats ont su traiter le sujet et répondre aux questions, mais de nombreuses copies montrent des difficultés évidentes de certains d'entre eux à organiser leurs idées. En effet, assez peu de copies sont rédigées de manière structurée, se résumant assez souvent à un "catalogue d'idées" avec parfois un manque de hauteur de vue.

Délibérations sur l'admissibilité

À l'issue des épreuves écrites, le jury s'est réuni pour arrêter la liste des candidats admissibles au regard des résultats des épreuves écrites et du nombre de postes ouverts.

Le jury a délibéré sur des seuils d'admissibilité et le nombre de candidats admissibles par voie et par spécialité.

		Postes ouverts	Candidats admis à concourir	Présents à l'écrit (%)	Seuils /20	Admissibles	Ratio candidat /poste
musée	externe	5	143	88 (62%)	14	14	2,8
	interne	2	36	18 (50%)	10,25	7	3,5
	3e voie	1	10	7 (70%)	12,60	3	3
	sous-total	8	189	113 (60%)		24	3
bibliothèque	externe	6	118	57 (48%)	10,25	14	2,3
	interne	3	60	33 (55%)	11,45	9	3
	3e voie	1	6	4 (67%)	11,10	2	2
	sous-total	10	184	94 (51%)		25	2,5
archives	externe	4	34	26 (74%)	10,5	10	2,5
	interne	2	18	12 (67%)	10,15	7	3,5
	3e voie	1	/	/	/	/	/
	sous-total	7	52	38 (73%)		17	2,4
	TOTAL	25	425	245 (58%)		66	2,6
	<i>Rappel 2021</i>	25	503	233 (46,3%)		/	2,8

66 candidats sont déclarés admissibles pour un total de 25 postes, avec des ratios variant de 2 à 3,5 candidats pour 1 poste en fonction de la voie et de la spécialité.

5. LA PHASE D'ADMISSION

La phase d'admission comprend une unique épreuve obligatoire d'entretien, les épreuves facultatives de langue et d'informatique ayant été suspendues dans le contexte de la crise sanitaire née de l'épidémie de Covid-19, en vertu du décret n° 2021-572 du 10 mai 2021 portant adaptation temporaire d'épreuves de certains concours.

Épreuve obligatoire d'entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur sa formation et son projet professionnel (**concours externe**) / sur les acquis de son expérience (**concours interne et troisième concours**) permettant au jury d'apprécier ses connaissances dans la spécialité choisie, ses motivations et son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois (durée : 20 mn, dont 5 mn au plus de présentation ; coefficient 3).

Notation de l'épreuve d'entretien

SPÉCIALITÉ MUSÉE	Externe	Interne	3 ^e concours	Total
≥ 14	5	6	1	12
≥ 12 < 14	5	1	1	7
≥ 10 < 12	3	0	0	3
≥ 8 < 10	0	0	1	1
≥ 5 < 8	1	0	0	1
< 5	0	0	0	0
Total	14	7	3	24
% ≥ 10	93%	100%	67 %	92 %
Note la + élevée	16,50	17,00	14,00	16,50
Note la + basse (sauf 0)	7,00	12,00	8,00	7,00
Note moyenne	13,00	14,93	11,33	13,35
<i>Note moyenne 2021</i>	<i>10,64</i>	<i>12,30</i>	<i>12,50</i>	<i>11,31</i>

SPÉCIALITÉ BIBLIOTHÈQUE	Externe	Interne	3 ^e concours	Total
≥ 14	7	5	0	12
≥ 12 < 14	2	2	0	4
≥ 10 < 12	1	2	2	5
≥ 8 < 10	4	0	0	4
≥ 5 < 8	0	0	0	0
< 5	0	0	0	0
Total	14	9	2	25
% ≥ 10	71%	100%	100%	84 %
Note la + élevée	18,00	18,50	11,50	18,50
Note la + basse (sauf 0)	8,00	10,00	11,50	8,00
Note moyenne	13,21	13,83	11,50	13,30
<i>Note moyenne 2021</i>	<i>13,96</i>	<i>12,38</i>	<i>11,75</i>	<i>13,25</i>

SPÉCIALITÉ ARCHIVES	Externe	Interne	3 ^e concours	Total
≥ 14	2	1	/	3
≥ 12 < 14	2	0	/	2
≥ 10 < 12	0	0	/	0
≥ 8 < 10	2	4	/	6
≥ 5 < 8	3	2	/	5
< 5	0	0	/	0
Total	9*	7	/	16
% ≥ 10	44%	14%	/	31%
Note la + élevée	14,50	15	/	15
Note la + basse (sauf 0)	6	6	/	6
Note moyenne	9,94	8,86	/	9,46
<i>Note moyenne 2021</i>	<i>12,35</i>	<i>16,00</i>	<i>20</i>	<i>13,68</i>

* un candidat était absent lors de la phase d'admission du concours externe sur la spécialité « Archives »

Les observations du jury

Le jury souligne le niveau général satisfaisant des candidats qui disposent d'un bon socle de connaissances de leur spécialité et sont, pour la plupart, surdiplômés au regard du niveau d'études attendu sur le cadre d'emplois. Les échanges ont été jugés intéressants pour les candidats les plus dynamiques qui savent sortir du jeu de questions/réponses pour instaurer un dialogue avec les membres du jury.

Cependant, d'une manière générale, les jeunes diplômés présents sur le concours externe paraissent les moins préparés face aux questions où il est attendu une réponse plus circonstanciée que théorique. Les candidats au concours interne sont, eux, plus en prise avec la réalité d'un assistant de conservation où les missions qui leur sont confiées vont au-delà de leur grade actuel et endossent souvent des responsabilités budgétaires, managériales etc.

Le jury constate des lacunes sur les connaissances générales de l'environnement territorial et particulièrement sur les domaines d'activité d'un assistant de conservation. Ces observations se renouvèlent d'une session à une autre, il interroge sur la projection dans le cadre d'emplois et sur la réalisation de missions pour lesquelles les relations avec les autres institutions (hors de la collectivité) sont importantes.

Ce constat est plus marqué sur la spécialité « archives » où la majorité des candidats offre au jury une vision très technique, voire étroite, du métier. Les candidats du concours externe, récemment diplômés, ne maîtrisent pas, ou très peu, le contexte territorial d'intervention de l'archiviste. Les examinateurs rappellent que le volet juridico-administratif des collectivités est d'autant plus important à connaître dans un contexte financier contraint où il est indispensable de différencier les compétences obligatoires des compétences non obligatoires. Les candidats du concours interne paraissent, quant à eux, très fermés sur leur domaine de compétence et ont des difficultés à prendre de la hauteur.

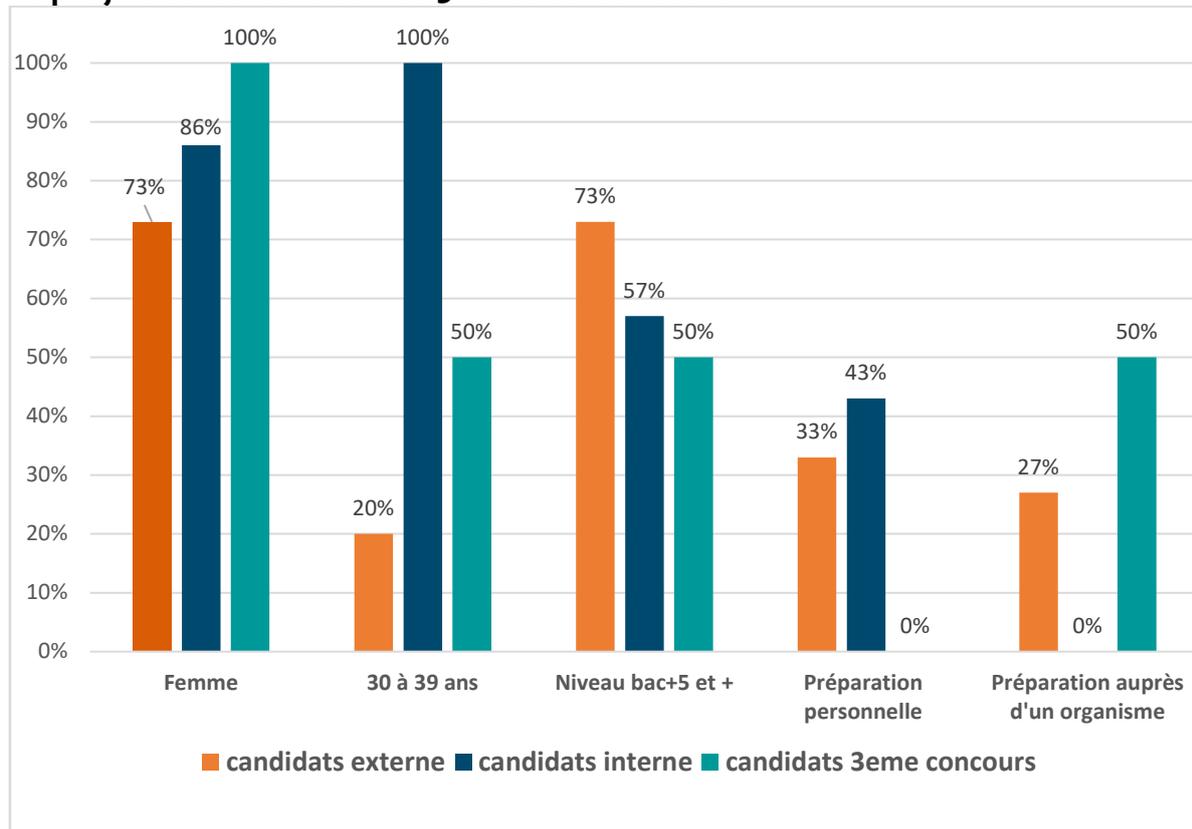
À l'issue des épreuves orales, le jury rappelle que les meilleurs candidats à l'épreuve d'admission, ont été soutenus par une bonne préparation visible lors de leur exposé mais aussi lors de l'entretien. Compte-tenu de la durée de l'épreuve, il conseille aux candidats d'être exhaustifs mais concis dans leurs réponses afin de mettre en valeur les connaissances et aptitudes essentielles qui leur permettront d'exercer les missions dévolues au cadre d'emploi.

6. L'ADMISSION

Après examen des notes et après en avoir délibéré, le jury fixe le seuil d'admission et arrête définitivement les candidats admis de la façon suivante :

		Postes ouverts	Présents à l'admission	Seuils d'admission	Admis	% admis / présents à l'écrit
musée	externe	5	14	14,5/20	5	5,68 %
	interne	2	7	14,06/20	2	11,11 %
	3e voie	1	3	15,50/20	1	14,29 %
	sous-total	8	24	/	8	7,08 %
bibliothèque	externe	6	14	13,5/20	6	10,53 %
	interne	3	9	14/20	3	9,09 %
	3e voie	1	2	13,63/20	1	25 %
	sous-total	10	25	/	10	10,64 %
archives	externe	4	9	13/20	4	15,38 %
	interne	2	7	12/20	2	11,11 %
	3e voie	1	/	/	/	/
sous-total		7	2,4	/	6	16,67 %
TOTAL		25	2,6	/	24	9,80 %
<i>Rappel 2021</i>		25	2,8	/	25	10,73 %

Le profil des lauréats sur les 3 voies du concours



- **sexe** : au concours externe, les hommes représentent 27% des lauréats (21% à l'écrit), ce qui est légèrement plus élevé que lors de la dernière session. On constate aussi ce recul de la féminisation sur le concours interne où les hommes sont 24% à être lauréats sur cette session contre 0% en 2021. Au troisième concours, tous les lauréats sont des femmes.

- **âge** : les lauréats du concours interne et du 3^e concours sont majoritairement représentés sur la tranche d'âge de 30 à 39 ans, là où ceux du concours externe sont 67% à avoir entre 20 et 29 ans, confirmant le constat de candidats plus jeunes sur cette voie du concours fait lors des inscriptions et de l'admissibilité.

- **niveau d'études** : la majorité des lauréats des concours externe et interne ont un diplôme de niveau 7 (Master). Au troisième concours, les lauréats sont également répartis entre les titulaires d'un diplôme de niveau 5 (supérieur ou égal à Bac +2) et ceux titulaires d'un Bac+5. 7% des lauréats ont bénéficié d'une équivalence de diplôme.

- **suivi d'une préparation** : au concours externe, 73% des lauréats se sont préparés au concours de façon personnelle (66% à l'écrit). Au concours interne et au troisième concours, les candidats ayant suivi une préparation auprès d'un organisme ont mieux réussi (43% contre 26% à l'écrit en interne et 33% contre 14% à l'écrit au troisième concours).

Le profil des lauréats toutes voies du confondues

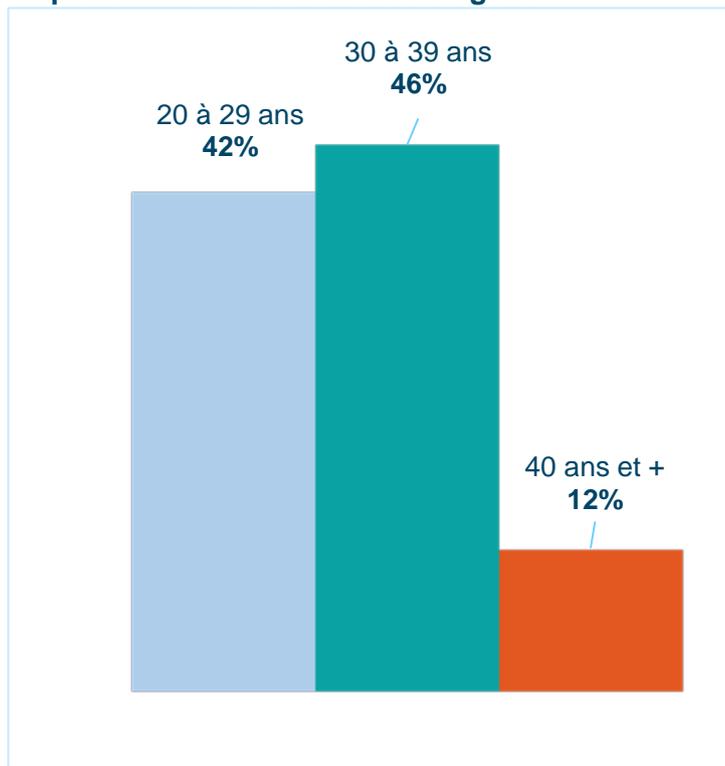
Répartition hommes-femmes :



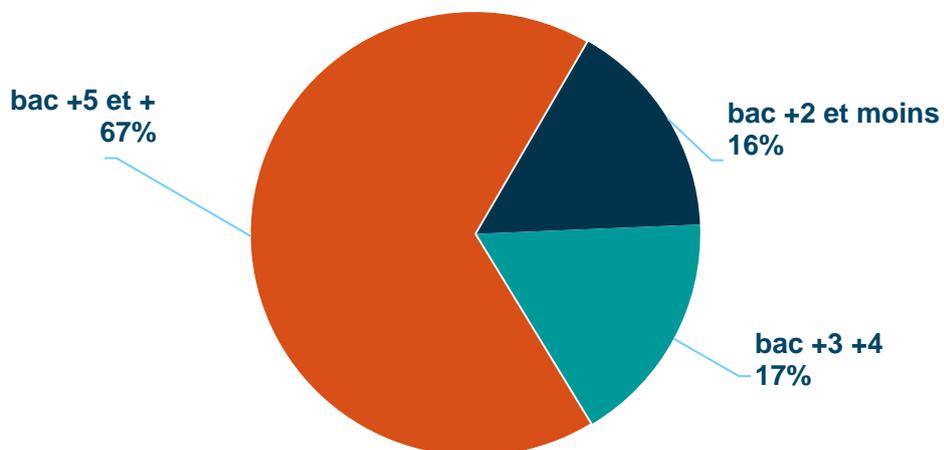
Provenance géographique :



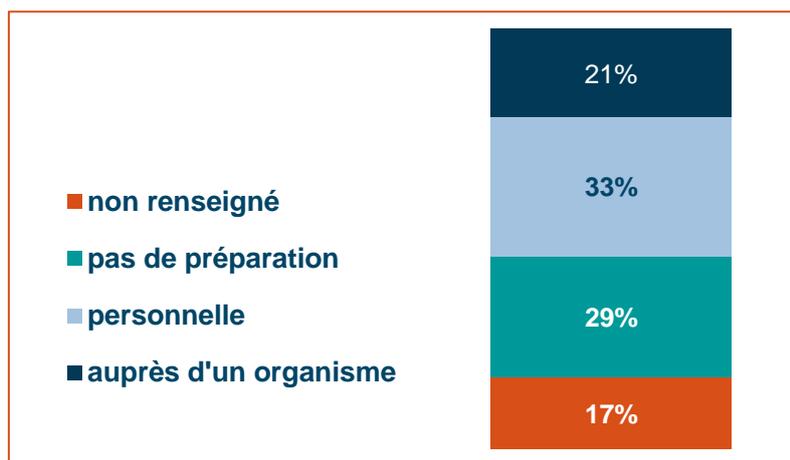
Représentation des tranches d'âges :



Niveau d'études :



Préparation au concours :



7. CONCLUSION

Le jury félicite tous les lauréats et encourage vivement ceux qui ont échoué à poursuivre leurs efforts, en approfondissant davantage leur culture territoriale, en tirant partie des sujets d'annales et des informations transmises dans les rapports des présidents de jurys (accessibles en ligne sur <https://www.cdg-aura.fr>)

Au terme de l'ensemble des opérations, le jury tient à souligner que le Centre de gestion du Rhône et de la Métropole de Lyon a mis tous les moyens en œuvre pour réaliser les différentes étapes de ce concours avec bienveillance et professionnalisme.

La Présidente du jury tient également à remercier vivement les correcteurs, les examinateurs spécialisés et les membres du jury de leur investissement et de leur disponibilité, permettant le bon déroulement des épreuves.

Fait à Sainte Foy-lès-Lyon, le 08/11/2023

La Présidente du Jury



Laurence BOUTANTIN

Maire de Saint Jean-de-Moirans (38)

Vice-Présidente de la Communauté d'agglomération
du Pays Voironnais (38)